

Montréal, le 10 décembre 2018

Objet : Votre demande d'accès à l'information du 20 novembre 2018 (ref : obtenir copie du ou des documents suivants : les évaluations des rendements économiques des bureaux régionaux d'Investissement Québec de 2012 à 2018 ventilées par mois et par régions administratives).  
N/D : 1-210-503

Nous faisons suite à votre demande d'accès formulée en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1) (ci-après, la « Loi sur l'accès ») datée du 20 novembre 2018, reçue, par courriel, à nos bureaux le même jour, dont copie est jointe en annexe.

Nous n'avons pu identifier comme répondant à votre demande que les informations qui se retrouvent dans le rapport annuel d'Investissement Québec, sous la rubrique « Résultats par région administrative » (dont copie est jointe pour les années visées par votre demande). Il y a lieu de préciser que ces informations n'ont trait qu'aux interventions financières d'Investissement Québec autorisées à partir de ses fonds propres (et non, par exemple, celles relevant du Fonds du développement économique ou du fonds Capital Mines et Hydrocarbures).

En terminant, à titre d'information, nous vous référons à l'article 135 de la Loi :

*« 135. Une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission de réviser cette décision. »*

*Une personne qui a fait une demande en vertu de la présente loi peut demander à la Commission de réviser toute décision du responsable sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur l'application de l'article 9 ou sur les frais exigibles.*

*Ces demandes doivent être faites dans les trente jours qui suivent la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé par la présente loi au responsable pour répondre à une demande. La Commission peut toutefois, pour un motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter ce délai. »*

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le responsable de l'accès aux documents,

ORIGINAL SIGNÉ

Marc Paquet, avocat  
Conseiller spécial, Mandats stratégiques

p.j. Demande d'accès, extraits des rapports annuels d'Investissement Québec

**PAR COURRIEL**

Québec, le 16 novembre 2018

Me Marc Paquet  
Conseiller spécial, Mandats stratégiques  
Investissement Québec  
marc.paquet@invest-quebec.com

**Objet : Demande d'accès à des documents**

Maître,

Je m'adresse à vous en tant que responsable de l'accès à l'information d'Investissement Québec.

En vertu de l'article 9 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, je désire obtenir copie du ou des documents suivants

- Les évaluations des rendements économiques des bureaux régionaux d'Investissement Québec de 2012 à 2018 ventilées par mois et par régions administratives.

Vous en remerciant à l'avance, je vous prie d'agréer, Maître, mes salutations les meilleures.

## Résultats par région administrative

La répartition régionale du financement accordé aux entreprises est tributaire de l'activité économique au Québec. Les régions urbaines<sup>10</sup>, dont le poids représente 52 % du PIB québécois<sup>11</sup>, ont recueilli 34 % des interventions financières autorisées. Les régions manufacturières<sup>12</sup> et ressources<sup>13</sup>, qui représentent respectivement 40 % et 8 % du PIB québécois, ont pour leur part bénéficié de 58 % et de 8 % des interventions de la Société. Au total, 35 % des interventions financières ont été autorisées dans des régions où le taux de chômage est plus élevé que la moyenne québécoise<sup>14</sup>.

FINANCEMENT AUTORISÉ PAR RÉGION ADMINISTRATIVE, 2017-2018				
RÉGION ADMINISTRATIVE	INTERVENTIONS FINANCIÈRES		CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	
	Nombre	Valeur (M\$)	Valeur des projets (M\$) <sup>(1)</sup>	Emplois créés ou sauvegardés <sup>(1)</sup>
01 – Bas-Saint-Laurent	41	14,5	76,7	132
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	83	27,9	124,8	285
03 – Capitale-Nationale	120	123,0	721,2	1 171
04 – Mauricie	45	19,6	83,5	200
05 – Estrie	87	61,8	197,7	400
06 – Montréal	293	262,1	2 091,4	2 630
07 – Outaouais	39	16,3	102,0	143
08 – Abitibi-Témiscamingue	25	66,4	102,5	178
09 – Côte-Nord	8	23,8	375,4	501
10 – Nord-du-Québec	3	65,3	73,3	8
11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	38	22,4	71,2	239
12 – Chaudière-Appalaches	169	122,3	560,8	1 001
13 – Laval	40	18,8	59,4	236
14 – Lanaudière	66	28,6	97,0	303
15 – Laurentides	60	30,7	107,7	338
16 – Montérégie	244	124,3	436,6	1 328
17 – Centre-du-Québec	91	42,7	132,7	257
Fonds de capital de risque <sup>(2)</sup>	4	59,7	n.d.	n.d.
<b>TOTAL</b>	<b>1 456</b>	<b>1 130,2</b>	<b>5 413,9</b>	<b>9 350</b>

(1) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

(2) Cette information n'est pas disponible par région administrative.

10 Les régions urbaines regroupent la Capitale-Nationale, Montréal, l'Outaouais et Laval.

11 Source : *Produit intérieur brut (PIB) aux prix de base par région administrative, Québec, 2007-2015*, ISQ, 13 juillet 2017.

12 Les régions manufacturières comprennent le Saguenay–Lac-Saint-Jean, la Mauricie, l'Estrie, Chaudière-Appalaches, Lanaudière, les Laurentides, la Montérégie et le Centre-du-Québec.

13 Les régions ressources réunissent le Bas-Saint-Laurent, l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord, le Nord-du-Québec et la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

14 Les régions administratives où le taux de chômage est plus élevé que la moyenne québécoise sont les suivantes : Saguenay–Lac-Saint-Jean, Montréal, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Laval et Laurentides. Source : *Taux de chômage, régions administratives, régions métropolitaines de recensement et ensemble du Québec, 2007-2017*, ISQ, 17 janvier 2018.

## RÉSULTATS PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

La répartition régionale du financement accordé aux entreprises est tributaire de l'activité économique au Québec. Les régions urbaines<sup>9</sup>, dont le poids représente 52 % du PIB québécois<sup>10</sup>, ont recueilli 37 % des interventions financières autorisées. Les régions manufacturières<sup>11</sup> et ressources<sup>12</sup>, qui représentent respectivement 40 % et 8 % du PIB québécois, ont pour leur part bénéficié de 54 % et de 9 % des interventions de la Société. Au total, 44 % des interventions financières ont été autorisées dans des régions où le taux de chômage est plus élevé que la moyenne québécoise<sup>13</sup>.

RÉGION ADMINISTRATIVE	INTERVENTIONS FINANCIÈRES		CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	
	Nombre	Valeur (M\$)	Valeur des projets (M\$) <sup>(1)</sup>	Emplois créés ou sauvegardés <sup>(1)</sup>
01 – Bas-Saint-Laurent	51	35,0	93,7	210
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	77	28,6	123,0	351
03 – Capitale-Nationale	75	47,4	153,8	285
04 – Mauricie	35	16,6	79,8	178
05 – Estrie	66	28,5	127,2	697
06 – Montréal	298	312,2	911,6	1 683
07 – Outaouais	29	6,1	26,7	76
08 – Abitibi-Témiscamingue	22	62,2	727,8	41
09 – Côte-Nord	17	31,7	145,1	26
10 – Nord-du-Québec	1	2,3	2,3	1
11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	18	9,3	31,6	57
12 – Chaudière-Appalaches	113	72,6	274,1	697
13 – Laval	58	27,5	101,3	386
14 – Lanaudière	48	14,3	96,8	352
15 – Laurentides	46	22,1	89,5	575
16 – Montérégie	205	127,4	770,5	1 088
17 – Centre-du-Québec	87	54,9	221,7	312
Fonds de capital de risque <sup>(2)</sup>	n.d.	59,6	n.d.	n.d.
<b>TOTAL</b>	<b>1 246</b>	<b>958,3</b>	<b>3 976,5</b>	<b>7 015</b>

(1) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

(2) Cette information n'est pas disponible par région administrative.

9 Les régions urbaines regroupent la Capitale-Nationale, Montréal, l'Outaouais et Laval.

10 Source : *Produit intérieur brut (PIB) aux prix de base par région administrative, Québec, 2007-2014*, ISQ, 21 juin 2016.

11 Les régions manufacturières comprennent le Saguenay–Lac-Saint-Jean, la Mauricie, l'Estrie, la Chaudière-Appalaches, Lanaudière, les Laurentides, la Montérégie et le Centre-du-Québec.

12 Les régions ressources réunissent le Bas-Saint-Laurent, l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord, le Nord-du-Québec et la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

13 Les régions administratives où le taux de chômage est plus élevé que la moyenne québécoise sont les suivantes : Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Montréal, Outaouais, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et Laval. Source : *Taux de chômage, régions administratives, régions métropolitaines de recensement et ensemble du Québec, 2006-2016*, ISQ, 12 janvier 2017.

## RÉSULTATS PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

La répartition régionale du financement accordé aux entreprises est tributaire de l'activité économique au Québec. Les régions urbaines<sup>7</sup>, dont le poids représente 52 % du PIB québécois<sup>8</sup>, ont recueilli 37 % des interventions financières autorisées. Les régions manufacturières<sup>9</sup> et ressources<sup>10</sup>, qui représentent respectivement 40 % et 8 % du PIB québécois, ont pour leur part bénéficié de 54 % et de 9 % des interventions de la Société. Au total, 48 % des interventions financières ont été autorisées dans des régions où le taux de chômage est plus élevé que la moyenne québécoise<sup>11</sup>.

### RÉPARTITION DU FINANCEMENT AUTORISÉ PAR RÉGION ADMINISTRATIVE, 2015-2016

RÉGION ADMINISTRATIVE	INTERVENTIONS FINANCIÈRES		CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	
	Nombre	Valeur (M\$)	Valeur des projets (M\$) <sup>(1)</sup>	Emplois créés ou sauvegardés <sup>(1)</sup>
01 – Bas-Saint-Laurent	54	29,4	123,9	293
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	65	37,0	227,8	190
03 – Capitale-Nationale	82	57,9	251,6	725
04 – Mauricie	25	12,7	52,1	148
05 – Estrie	46	14,8	61,5	148
06 – Montréal	257	241,9	895,5	1 408
07 – Outaouais	20	5,9	30,4	105
08 – Abitibi-Témiscamingue	16	80,4	93,4	55
09 – Côte-Nord	11	94,2	127,0	146
10 – Nord-du-Québec	3	1,9	7,0	1
11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	23	48,2	413,2	61
12 – Chaudière-Appalaches	101	123,4	1 303,5	532
13 – Laval	50	16,7	60,6	135
14 – Lanaudière	52	17,6	105,9	272
15 – Laurentides	48	23,4	100,0	225
16 – Montérégie	196	119,4	663,5	1 184
17 – Centre-du-Québec	68	37,9	178,7	381
Fonds de capital de risque <sup>(2)</sup>	n.d.	41,0	n.d.	n.d.
<b>TOTAL</b>	<b>1 117</b>	<b>1 003,7</b>	<b>4 695,6</b>	<b>6 009</b>

(1) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

(2) Cette information n'est pas disponible par région administrative.

7 Les régions urbaines regroupent la Capitale-Nationale, Montréal, l'Outaouais et Laval.

8 Source : *PIB aux prix de base par région administrative, Québec, 2007-2014*, ISQ, 17 septembre 2015.

9 Les régions manufacturières comprennent le Saguenay–Lac-Saint-Jean, la Mauricie, l'Estrie, la Chaudière-Appalaches, Lanaudière, les Laurentides, la Montérégie et le Centre-du-Québec.

10 Les régions ressources réunissent le Bas-Saint-Laurent, l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord, le Nord-du-Québec et la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

11 Les régions administratives où le taux de chômage est plus élevé que la moyenne québécoise sont les suivantes : Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Mauricie, Montréal, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Laval et Lanaudière. Source : *Taux de chômage, par région administrative, par région métropolitaine de recensement et ensemble du Québec, 2005-2015*, ISQ, 1<sup>er</sup> février 2016.

## RÉSULTATS PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

La répartition régionale du financement qu'elle accorde aux entreprises est tributaire de l'activité économique au Québec. Les régions urbaines<sup>6</sup>, dont le poids représente 52 % du PIB québécois<sup>7</sup>, ont recueilli 39 % des interventions financières autorisées. Les régions manufacturières<sup>8</sup> et ressources<sup>9</sup>, qui représentent respectivement 40 % et 8 % du PIB québécois, ont pour leur part bénéficié de 53 % et de 8 % des interventions de la Société. Au total, 42 % des interventions financières ont été autorisées dans des régions où le taux de chômage est plus élevé que la moyenne québécoise<sup>10</sup>.

## RÉPARTITION DU FINANCEMENT AUTORISÉ PAR RÉGION ADMINISTRATIVE, 2014-2015

RÉGION ADMINISTRATIVE	INTERVENTIONS FINANCIÈRES		CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	
	Nombre	Valeur (M\$)	Valeur des projets (M\$) <sup>(1)</sup>	Emplois créés ou sauvegardés <sup>(1)</sup>
01 – Bas-Saint-Laurent	53	19,2	49,9	92
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	62	23,5	80,3	451
03 – Capitale-Nationale	88	46,2	499,8	555
04 – Mauricie	16	3,7	16,1	37
05 – Estrie	38	15,1	78,6	248
06 – Montréal	294	247,9	2 072,8	2 310
07 – Outaouais	26	16,0	51,1	146
08 – Abitibi-Témiscamingue	18	16,5	51,3	264
09 – Côte-Nord	6	4,6	22,2	37
10 – Nord-du-Québec	5	102,7	117,5	108
11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	14	5,1	10,6	71
12 – Chaudière-Appalaches	97	64,2	285,2	400
13 – Laval	44	12,4	48,0	247
14 – Lanaudière	40	21,0	101,0	270
15 – Laurentides	40	10,8	63,0	192
16 – Montérégie	233	211,3	2 663,4	1 178
17 – Centre-du-Québec	89	64,4	606,8	377
Fonds de capital de risque <sup>(2)</sup>	n. d.	50,0	n. d.	n. d.
<b>TOTAL</b>	<b>1 163</b>	<b>934,6</b>	<b>6 817,6</b>	<b>6 983</b>

(1) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

(2) Cette information n'est pas disponible par région administrative.

6 Les régions urbaines regroupent la Capitale-Nationale, Montréal, l'Outaouais et Laval.

7 Source : PIB aux prix de base par région administrative, Québec, 2007-2013, ISQ, 8 septembre 2014.

8 Les régions manufacturières comprennent le Saguenay–Lac-Saint-Jean, la Mauricie, l'Estrie, la Chaudière-Appalaches, Lanaudière, les Laurentides, la Montérégie et le Centre-du-Québec.

9 Les régions ressources réunissent le Bas-Saint-Laurent, l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord, le Nord-du-Québec et la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

10 Les régions administratives où le taux de chômage est plus élevé que la moyenne québécoise sont les suivantes : Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Mauricie, Montréal, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et Lanaudière. Source : Taux de chômage, par région administrative, par région métropolitaine de recensement et ensemble du Québec, 2004-2014, ISQ, 12 février 2015.

## RÉSULTATS PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

La répartition régionale du financement qu'elle accorde aux entreprises est tributaire de l'activité économique au Québec. Les régions urbaines<sup>4</sup>, dont le poids représente 52 % du PIB québécois<sup>5</sup>, ont recueilli 38 % des interventions financières autorisées. Les régions manufacturières<sup>6</sup> et ressources<sup>7</sup>, qui représentent respectivement 40 % et 8 % du PIB québécois, ont pour leur part bénéficié de 54 % et de 8 % des interventions de la Société. Au total, 44 % des interventions financières ont été autorisées dans des régions où le taux de chômage est plus élevé que la moyenne québécoise<sup>8</sup>.

## RÉPARTITION DU FINANCEMENT AUTORISÉ PAR RÉGION ADMINISTRATIVE, 2013-2014

RÉGION ADMINISTRATIVE	INTERVENTIONS FINANCIÈRES		CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	
	Nombre	Valeur (M\$)	Valeur des projets (M\$) <sup>(1)</sup>	Emplois créés ou sauvegardés <sup>(1)</sup>
01 – Bas-Saint-Laurent	58	35,8	117,0	382
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	97	33,4	99,3	1 377
03 – Capitale-Nationale	90	49,4	216,1	593
04 – Mauricie	31	8,8	33,5	154
05 – Estrie	32	12,5	71,2	115
06 – Montréal	306	291,4	1 603,9	1 841
07 – Outaouais	39	13,0	49,6	143
08 – Abitibi-Témiscamingue	14	15,2	33,9	69
09 – Côte-Nord	6	2,4	12,0	17
10 – Nord-du-Québec	7	148,2	1 100,7	425
11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	17	7,4	33,5	207
12 – Chaudière-Appalaches	93	36,7	150,9	606
13 – Laval	58	26,4	92,2	190
14 – Lanaudière	61	17,9	77,1	214
15 – Laurentides	63	25,6	148,9	829
16 – Montérégie	237	103,6	366,7	1 209
17 – Centre-du-Québec	103	52,5	204,4	393
Fonds de capital de risque <sup>(2)</sup>	s.o.	130,9	s.o.	s.o.
<b>TOTAL</b>	<b>1 312</b>	<b>1 011,1</b>	<b>4 410,9</b>	<b>8 764</b>

(1) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

(2) Cette information n'est pas disponible par région administrative.

4 Les régions urbaines regroupent la Capitale-Nationale, Montréal, Laval et l'Outaouais.

5 Source : PIB aux prix de base par région administrative du Québec 2007-2012, ISQ, 22 août 2013.

6 Les régions manufacturières comprennent le Saguenay–Lac-Saint-Jean, la Mauricie, l'Estrie, la Chaudière-Appalaches, Lanaudière, les Laurentides, la Montérégie et le Centre-du-Québec.

7 Les régions ressources réunissent le Bas-Saint-Laurent, l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord, le Nord-du-Québec et la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

8 Les régions administratives où le taux de chômage est plus élevé que la moyenne québécoise sont les suivantes : Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Lanaudière, Mauricie, Montréal, Nord-du-Québec et Saguenay–Lac-Saint-Jean. Source : Taux de chômage, par région administrative, par région métropolitaine de recensement et ensemble du Québec, 2003-2013, ISQ, 14 janvier 2014.



## RÉSULTATS PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

Investissement Québec compte 17 bureaux au Québec, ce qui lui permet de contribuer au développement économique de chacune des régions. La répartition régionale du financement qu'elle accorde aux entreprises est tributaire de l'activité économique au Québec. Les régions urbaines<sup>4</sup>, dont le poids représente 64 % du PIB québécois<sup>5</sup>, ont recueilli 51 % des interventions financières autorisées. Les régions centrales<sup>6</sup> et ressources<sup>7</sup>, qui représentent respectivement 23 % et 13 % du PIB québécois, ont pour leur part bénéficié de 32 % et de 17 % des interventions de la Société. Au total, 58 % des interventions financières ont été autorisées dans des régions où le taux de chômage est plus élevé que la moyenne québécoise<sup>8</sup>.

### RÉPARTITION DU FINANCEMENT AUTORISÉ PAR RÉGION ADMINISTRATIVE, 2012-2013

RÉGION ADMINISTRATIVE	INTERVENTIONS FINANCIÈRES		CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	
	Nombre	Valeur (M\$)	Valeur des projets (M\$) <sup>(1)(2)</sup>	Emplois créés ou sauvegardés <sup>(1)</sup>
01 – Bas-Saint-Laurent	62	27,2	98,0	468
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	84	32,6	91,9	240
03 – Capitale-Nationale	88	35,8	137,0	616
04 – Mauricie	46	19,6	55,5	505
05 – Estrie	56	20,4	66,5	479
06 – Montréal	358	271,9	1 529,4	2 450
07 – Outaouais	49	16,4	60,0	128
08 – Abitibi-Témiscamingue	25	31,8	98,8	143
09 – Côte-Nord	14	19,8	51,9	538
10 – Nord-du-Québec	7	12,2	48,6	170
11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	15	15,1	31,3	367
12 – Chaudière-Appalaches	111	40,9	178,2	751
13 – Laval	73	29,1	162,0	431
14 – Lanaudière	62	25,0	67,2	268
15 – Laurentides	83	37,8	113,0	154
16 – Montérégie	255	274,0	558,8	1 563
17 – Centre-du-Québec	116	32,2	111,7	342
Fonds de capital de risque <sup>(3)</sup>	s.o.	62,6	s.o.	s.o.
<b>TOTAL</b>	<b>1 504</b>	<b>1 004,4</b>	<b>3 459,8</b>	<b>9 613</b>
<b>TOTAL – RÉGIONS RESSOURCES</b>	<b>253</b>	<b>158,3</b>	<b>476,0</b>	<b>2 431</b>

(1) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

(2) Il y a un écart substantiel entre la valeur des projets pour certaines régions administratives par rapport à l'exercice précédent compte tenu du financement de certains projets majeurs en 2011-2012, notamment dans les régions de la Capitale-Nationale et de la Montérégie.

(3) Cette information n'est pas disponible par région administrative.

4 Les régions urbaines regroupent la Capitale-Nationale, Montréal, Laval et la Montérégie.

5 Source : « PIB aux prix de base par région administrative du Québec 2008-2011 », Institut de la statistique du Québec (ISQ) – Comptes économiques (23 août 2012).

6 Les régions centrales comprennent l'Estrie, l'Outaouais, la Chaudière-Appalaches, Lanaudière, les Laurentides et le Centre-du-Québec.

7 Les régions ressources réunissent le Bas-Saint-Laurent, le Saguenay–Lac-Saint-Jean, la Mauricie, l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord, le Nord-du-Québec et la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

8 Les régions administratives où le taux de chômage est plus élevé que la moyenne québécoise sont les suivantes : Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Mauricie, Estrie, Montréal, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Laval, Lanaudière et Centre-du-Québec. Source : Données de 2012 des principaux indicateurs économiques désaisonnalisés de l'ISQ (13 mai 2013).